

# AVIS PUBLIC

---

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

QUE le conseil municipal de ladite municipalité, à une assemblée ordinaire tenue le 8 juin 2021, a adopté le règlement suivant :

- Règlement n° 416-21 intitulé « *Règlement n° 416-21 modifiant le Règlement n° 402-20 relatif à la gestion contractuelle* ».

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au [info@ville.dunham.qc.ca](mailto:info@ville.dunham.qc.ca) ou par téléphone au 450 295-2418.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT À DUNHAM, CE VINGT-TROISIÈME JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN.**



---

**Maxime Boissonneault**, Adm.A, CRHA, OMA, DMA  
**Greffier**